

# Résidence d'un.e artiste plasticien.ne de Loire-Atlantique à la Casa de Velázquez



3 mois, de mi-septembre à mi-décembre 2020

Ces dates peuvent être amenées à évoluer en fonction de l'évolution et des conséquences de la situation sanitaire que nous vivons actuellement.

Dans le cadre du partenariat unissant le Département de Loire-Atlantique et l'Académie de France à Madrid, et afin d'étendre les liens tissés autour de l'exposition annuelle des *Artistes de la Casa de Velázquez*, les deux institutions s'associent pour proposer à un.e artiste habitant en Loire-Atlantique une résidence de 3 mois à Madrid.

En cohérence avec les politiques de soutien à la création et à la diffusion en arts plastiques, cette résidence entre en résonance avec l'attention portée par le Département à la professionnalisation des artistes.

## 1 ) LES CONDITIONS

### **a) Le profil du candidat**

La sélection s'adresse à des artistes plasticien.ne.s adultes ayant terminé leurs études depuis quelques années et/ou artiste émergent.e. qui souhaitent développer un travail de création artistique en Espagne (région madrilène). Il.elle.s doivent avoir fait des études supérieures artistiques sanctionnées par un diplôme ou s'être distingués par des travaux soumis à l'appréciation du comité de sélection, lequel procède à l'examen d'un choix de leurs œuvres.

Les candidat.e.s doivent être adultes, parler français, sans critère de nationalité.

Compte tenu des conditions d'accueil (chambre et prestation), les candidatures collectives ne sont pas admises : 1 seule résidence est octroyée.

### **b) Le projet**

Le projet devra avoir un lien avec l'Espagne. L'artiste doit y faire ressortir ses motivations, les thèmes de recherches ainsi que la nature des travaux qu'il.elle souhaite réaliser durant son séjour. Il.elle doit de plus développer ses attentes et exposer comment cette résidence s'intègre dans son parcours professionnel.

## 2 ) ÊTRE EN RESIDENCE À LA CASA DE VELÁZQUEZ

### **a) L'hébergement**

L'artiste de Loire-Atlantique résidant à la Casa sera hébergé.e dans une grande chambre de l'établissement. Les périodes de fermeture imposées par la Casa devront être respectées. Les enfants ne sont pas admis dans l'établissement.

L'artiste s'engage à respecter le Règlement intérieur en vigueur dans l'établissement.

Des ateliers collectifs (gravure, photographie, salle d'enregistrement...), ainsi que la bibliothèque sont mis à la disposition des artistes et autres membres de l'Académie de France à Madrid.

### **b) La participation aux activités**

L'artiste peut participer aux activités de la Casa de Velázquez (présentations, expositions, concerts ...) lors de sa résidence. La directrice des études artistiques accompagne le séjour des pensionnaires, assure le suivi de leurs travaux, organise les diverses expositions et manifestations.

À l'issue de sa résidence, l'artiste s'engage à participer à l'exposition *Itinerancia, artistes de la Casa de Velázquez* qui se déroulera à Nantes au printemps 2021. En concertation avec la commissaire de l'exposition, il y présentera une œuvre, fruit de sa résidence madrilène.

### **c) Aspects financiers**

Le Département de Loire-Atlantique prévoit une prestation pour l'artiste résident.e. Cette prestation comprend selon la durée de la résidence (3 mois sur place) 1500€/ mois, ainsi que 1500€ complémentaires pour aider à la production et couvrir les droits de présentation de l'œuvre lors de l'exposition *Itinerancia, artistes de la Casa de Velázquez* présentée annuellement en Loire-Atlantique. Les frais de transport des œuvres produites sur place sont inclus dans ce forfait.

### 3 ) PIÈCES À FOURNIR

**Date limite : 4 juin 2020 à 18h**

Tous les éléments ci-dessous devront **impérativement** être transmis par mail en format pdf à [vbourget@loire-atlantique.fr](mailto:vbourget@loire-atlantique.fr) et à [actionculturellepatrimoine@loire-atlantique.fr](mailto:actionculturellepatrimoine@loire-atlantique.fr)

Si le dossier fait plus de 10Mo, ils devront être transmis par wetransfer.

#### *a) Le dossier artistique*

- le **projet de l'artiste** : Le projet doit être précis, ne dépassant pas 6000 caractères (espaces compris). Il doit faire ressortir les motivations pour une résidence artistique à Madrid, les thèmes de recherche, ainsi que la nature des travaux que le.la candidat.e souhaite réaliser durant son séjour ;
- les attentes d'une telle résidence et l'inscription dans le parcours professionnel (1500 signes maxi) ;
- un porte-folio comportant un minimum de 5 œuvres avec un court texte de présentation pour chacun,
- un curriculum vitae détaillé, comportant le parcours artistique, les diplômes obtenus et le cas échéant, les prix, publications, bourses, résidences (3 pages max. format A4 vertical) ;

#### *b) Pièces administratives*

- Copie scannée recto-verso d'un document d'identité en cours de validité (un titre de séjour sera demandé aux candidat.e.s non citoyen.ne.s de l'Union Européenne et de l'espace économique européen et la Suisse) ;
- Justificatif de domicile.

### 4 ) LA SÉLECTION

#### *a) Présélection des dossiers par la commission*

À l'aune des dossiers déposés, le comité de sélection constitué de représentants du Département, de la Casa de Velázquez et de l'école des Beaux-Arts de Nantes présélectionnera 3 artistes qui pourront être auditionné.e.s.

Les artistes seront prévenu.e.s dans la semaine suivant cette commission qui aura lieu avant la mi-juin.

#### *b) Auditions des candidats présélectionnés*

3 candidat.e.s seront invité.e.s pour être auditionné.e.s. Les candidat.e.s présélectionné.e.s défendront leur candidature à Nantes le 26 juin 2020.

Les entretiens seront d'une durée de 20 à 30 minutes pour chaque candidat.e (présentation et échange). **En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, il pourra être envisagé que les auditions soient en visioconférence.**

Les artistes seront prévenu.e.s dans la semaine suivant les auditions.